

De vingt Cinq ans Pour les huit heures du matin mil huit
 Cent vingt ans, acte de mariage, De pierre Bernard, Cultivateur
 âgé de vingt neuf ans né aprouvé le huit Germinal
 l'an huit de la republique ainsi qu'il résulte de son
 acte de naissance annexé présentement, domicilié avec ses père
 et mère la dite Commune fils majeur & légitime d'entre
 pierre Bernard, ainsi Cultivateur, & de mégalaine d'aprou
 ainsi past, avec mégalaine Cochet, Cultivateur âgé de vingt
 Cinq ans né aprouvé le trois thermidor l'an dix de la republique
 ainsi qu'il résulte de son acte de naissance annexé présentement
 domicilié avec ses père et mère la dite Commune
 fils majeur, & légitime de pierre Cochet, Cultivateur &
 mégalaine allouon Champenois d'autre part, —
 publié & affiché la dite Commune de parois ordinaires
 mes & d'après du présent mes d'act Conformément à la
 loi, sans qu'il nous ait été signifié aucune opposition ni
 empêchement au présent mariage depuis le commencement de dite
 publication jusqu'à ce jour, des quelles acte l'acte sus cité
 ainsi que du chapitre six de l'état de mariage Conservant le droit
 respectif des époux il en a été fait l'état de tout & avant
 leur assemblée par nous Bernard Louis adjoint & le maire d'après
 présent le fontant différé publié de l'état civil l'aprouon
 d'après Bernard père de l'époux âgé d'environ cinquante neuf ans
 mégalaine d'aprou mes d'époux âgé d'environ cinquante Cinq ans
 pierre Cochet & mégalaine allouon Champenois père & mère
 de l'épouse tous les deux âgés d'environ cinquante six ans qui ont
 consenti tous les quatre au présent mariage & de quatre témoins
 Cinq comme les deux époux présent le dicté l'un & l'autre,
 Claude Paul l'aprouon mariage l'aprouon des deux je nous soussigné
 d'après père & fils l'époux âgé d'environ soixante Cinq ans & le fils

N° 3 pierre
 Bernard &
 mégalaine Cochet
 le 25 août 1809

